



TACONES SEVILLANOS

Bulletin d'Adhésion 2025-2026

NOM et Prénom:

NOM et Prénom du responsable légal si l'adhérent est mineur :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville : _____

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Email : _____ @ _____

Email : _____ @ _____

AUTORISATION D'UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e), M. Mme _____ (représentant de l'enfant _____)
autorise / n'autorise pas l'association Tacones Sevillanos à publier des photos ou des vidéos de moi ou
mon enfant en vue de promouvoir nos activités. (réseaux sociaux, site ...)

Date

Signature de l'adhérent ou du responsable légal

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), M. Mme _____ représentant de l'enfant _____
autorise mon enfant à quitter le cours de danse à la fin de celui-ci.

☐

Seul

☐

Accompagné par les personnes majeures suivantes :

Date

Signature du responsable légal

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'Association Tacones Sevillanos.

Date

Signature de l'adhérent ou du responsable légal

Cours de Sévillanes (cocher le cours suivi)			
Mercredi	Enfants débutants	17h00-17h45	
	Enfants intermédiaires	17H45-18h30	
	Enfants avancés	18h15-19h00	
	Adultes débutants	19h15-20h15	
Jeudi	Adultes intermédiaires	18h30-19h45	
	Adultes avancés	19h15-20h30	

Cours de Flamenco (cocher le ou les cours suivis)			
Lundi	Bulerias por fiesta Tous niveaux	18h30-19h30	
	Cours de chorégraphie flamenco Adultes Ados Intermédiaires Tientos Tangos	19h30-20h30	

Tarifs			
Adhésion	Mineurs, Chômeur, famille monoparentale	10,00 €	
	Adultes	15,00 €	
	Réduction si plusieurs adhérents d'une même famille	-10,00 €	
Cours	Cours Enfants Sévillanes jusqu'à 16 ans	11€/mois	
	Cours Adultes Sévillanes	20€/mois	
	Cours de Flamenco 1h	25€/mois	
	Cours de Flamenco 2 h	40 €/mois	

Règlement des Cours : 3 formules	
Paiement au mois : 10 chèques <u>obligatoirement datés de la date du jour de l'inscription</u> qui seront encaissés en début de chaque mois	
Paiement au trimestre : 3 chèques <u>obligatoirement datés de la date du jour de l'inscription</u> qui seront encaissés vers le 15 octobre 2025 puis le 15 janvier 2026 et le 15 avril 2026	
Paiement à l'année à l'inscription (par chèque ou en espèces) Réduction 10%	